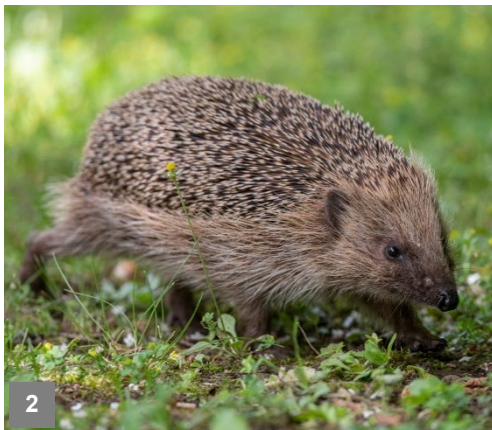
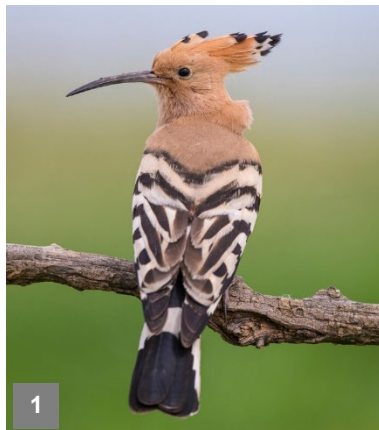


Protection conforme du vignoble, respectueuse des oiseaux et des autres animaux

Auteurs: Christian Linder et Patrik Kehrl, Agroscope



Le vignoble, un écosystème précieux

Les vignes s'épanouissent dans un biotope particulier, lié au relief du site, au sol, au climat et à l'hydrologie. Leur culture engendre des milieux ouverts où l'enherbement naturel et l'alternance de la fauche permettent le développement d'acariens prédateurs, d'araignées et d'autres auxiliaires de l'agriculture. Ces milieux constituent également d'importants habitats pour les hérissons, les reptiles et une avifaune riche et diversifiée. Ainsi, des espèces d'oiseaux menacées et emblématiques des vignobles suisses telles que la huppe fasciée, le torcol fourmilier, l'alouette lulu et le bruant zizi, vivent dans ces milieux mais ne s'attaquent pas aux raisins. Cette faune est tributaire pour sa survie d'éléments paysagers diversifiés tels que haies, prairies maigres et sèches, murs en pierres sèches. Elle mérite une attention et une protection particulières.

Toutefois, une minorité d'oiseaux (merles, étourneaux, grives, moineaux) peuvent occasionner des dommages à la récolte tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. L'offre automnale de raisins est très attractive pour ces oiseaux friands de baies. Les plus grandes espèces (étourneaux, grives) se nourrissent de grains entiers. Les espèces plus petites (p. ex. moineaux) ne font que piquer les baies de raisins, ce qui crée des portes d'entrées pour la pourriture grise qui peut se propager à l'ensemble de la grappe. Pour les vignes particulièrement vulnérables, telles que les parcelles isolées ou proches des forêts ou destinées à des vendanges tardives, des mesures de protection peuvent être nécessaires. Il est important alors de choisir une protection du vignoble respectueuse de la biodiversité qu'il abrite.

1. La huppe fasciée, espèce menacée, cherche sa nourriture, principalement de gros insectes, dans le vignoble (Michael Gerber, BirdLife Suisse)
2. Hérisson (Michael Gerber, BirdLife Suisse)
3. Lézard vert (Agroscope, S. Breitenmoser)
4. Moineau friquet (Michael Gerber, BirdLife Suisse)
5. Étourneau (Michael Gerber, BirdLife Suisse)
6. Merle noir (Michael Gerber, BirdLife Suisse)



Cadre légal

Art. 26 al. 1 LPA (Loi fédérale sur la protection animale)

¹ Est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque, intentionnellement:

- ^a maltraite un animal, le néglige ou le surmène inutilement ou porte atteinte à sa dignité d'une autre manière;
- ^b met à mort des animaux de façon cruelle ou par malice;

² Si l'auteur agit par négligence, il est puni d'une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus.

Art. 17, al. 1 a LChP (Loi sur la chasse)

¹ Sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque intentionnellement et sans autorisation:

- ^a chasse ou tue du gibier et des animaux d'espèces protégées, ou capture, ou garde en captivité des animaux protégés, ou se les approprie;

Art. 18, al. 2 LPN (Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)

Dans la lutte contre les ravageurs, notamment dans la lutte au moyen de substances toxiques, il faut éviter de mettre en danger des espèces animales et végétales dignes de protection.

Droits et devoirs en matière de protection

L'exploitant a le droit de protéger ses cultures contre un danger imminent. Il a également le devoir de prendre des mesures de protection qui n'occasionnent pas de dommages notables à la faune. Le devoir général de prudence implique ainsi l'examen régulier des mesures prises et la correction des lacunes. Des filets posés de manière non conforme peuvent avoir des conséquences négatives sur la faune et piéger hérissons, reptiles et oiseaux. Quiconque installe un filet de manière inadaptée et omet de contrôler régulièrement la présence éventuelle d'animaux piégés, encourt le risque d'une poursuite pénale (art. 26 Loi fédérale sur la protection animale, art. 17 Loi sur la chasse, art. 18 Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage).

Moyens de protection contre les oiseaux

Les vigneronnes disposent de divers moyens pour protéger le vignoble. Tous ont leurs avantages et leurs inconvénients. Avant d'effectuer un choix, il est recommandé de s'appuyer sur les expériences passées, les coûts, le travail et l'impact sur les hérissons et les oiseaux.

Effarouchement optique : Des bandes de plastique sont tendues un mètre en dessus du vignoble en bandes parallèles espacées de 8 mètres environ. Cette mesure offre une protection moyenne de la récolte. Le système Bächli est considéré comme plus efficace. Des câbles sont tendus sur des poulies entre les rangs de vignes. Des bandes de plastique colorées ou d'aluminium y sont attachées à intervalles réguliers. Un moteur électrique actionne le câble de manière aléatoire. Comme ce dispositif produit des nuisances sonores, il peut également engendrer des plaintes du voisinage. Les autres mesures optiques telles

que épouvantails, ballons, CD-Rom suspendus etc. offrent peu de protection et les oiseaux s'y habituent très vite.

Effarouchement acoustique : Dispositifs générant des cris d'oiseaux, souvent combinés avec des éléments optiques tels des ballons. L'efficacité de ces systèmes est satisfaisante. Les appareils fonctionnant au carbure ou au gaz sont également souvent employés. Encore plus efficaces, ces dispositifs restent d'un usage limité car très bruyants.

Le garde-vigne est le plus ancien et l'un des meilleurs moyens de lutte contre les oiseaux. Cette méthode est encore utilisée avec succès, principalement dans les grandes régions viticoles. Les garde-vignes, équipés d'armes chargées à blanc, patrouillent régulièrement le vignoble et effarouchent de manière ciblée les oiseaux présents, notamment les étourneaux.



7. Effarouchement optique avec système Bächli (Agroscope, P. Kehrl)

8. Effarouchement acoustique (Agroscope, C. Parodi)

Les 10 règles les plus importantes

1. Évaluer la possibilité de recourir à des méthodes d'effarouchement avant de poser un filet de protection
2. En cas de nécessité, privilégier les filets latéraux
3. Installer la protection suffisamment tôt, au début de la véraison
4. Choisir des filets à usage multiple ou unique à fil souple, de couleur claire et voyante
5. Les filets doivent être solidement fixés et bien tendus
6. Faire chevaucher les lés de filets et fermer les trous
7. Tendre les extrémités des filets au-dessus du sol, sans les laisser traîner
8. Bien enrouler les extrémités des filets et bien les fixer au rang de vigne afin d'éviter que les hérissons ne soient capturés
9. Contrôler régulièrement et consciencieusement les filets et libérer les animaux piégés
10. Après les vendanges, démonter immédiatement les filets

Filets de protection contre les oiseaux

Dans de nombreuses situations et particulièrement dans les petits vignobles et dans les endroits exposés le long des bords de forêts et de haies, les filets sont la seule mesure efficace contre les oiseaux sédentaires et les nuées d'étourneaux. Une installation conforme est indispensable. S'ils sont posés de manière inadaptée, les filets représentent un grand danger pour la faune du vignoble.

Les types de filets les plus adaptés

Vitiswiss et les associations de protection des animaux ont négocié et obtenu du commerce le retrait des filets de vigne en fil synthétique fin et dur présentant des bords tranchants qui peuvent blesser mortellement les oiseaux et les hérissons.

Sur la base de nombreuses années d'expériences pratiques et en accord avec BirdLife, la Station ornithologique suisse et Pro Igel (protection des hérissons), il est recommandé de suivre les conseils suivants:

Privilégier l'usage de filets latéraux et utiliser uniquement des filets de couleurs claires et voyantes. La Ligue française de protection des oiseaux recommande d'utiliser des filets tissés bleus lumineux et d'un maillage de 30 à 40 mm maximum.

Filets latéraux

La protection latérale de la zone de grappes à l'aide de filets de 0,8 à 1,5 m de largeur est une alternative efficace à la couverture des rangs. Il existe dans le commerce des filets à usage unique (type balle de foin) et des filets réutilisables de maillages et couleurs différentes. Dans les exploitations qui s'y prêtent, les filets peuvent être posés rationnellement à l'aide de machines, ce qui nécessite moins de personnel que pour la pose de filets de couverture. L'expérience montre que les oiseaux ne se prennent que rarement dans ce type de filets et que les hérissons ne courent aucun risque, pour autant que le bord inférieur du filet soit bien tendu. L'usage des filets latéraux ne limite pratiquement pas le travail mécanique du vignoble et protège également contre les guêpes et les drosophiles, si le maillage est adapté.

Filets de couverture

L'installation de ce type de filets doit être réservé aux parcelles les plus exposées aux risques de dégâts et où l'usage de filets latéraux n'est pas envisageable. Les filets à usage unique sont généralement privilégiés. Les filets de couverture ont pour défaut majeur de ne plus permettre l'utilisation de machines intervenant sur plusieurs rangs à la fois.



9. Filet latéral réutilisable à mailles étroites: sans danger pour les oiseaux et les hérissons (Agroscope, C. Linder)
10. Filet latéral à usage unique type balle de foin (Agroscope)
11. Juste : filet à usage unique bien tendu en dessus du sol, aucune partie libre ne touche le sol (Agroscope)
12. Faux: extrémité du filet pas tendue et traînant sur le sol. Grand danger pour les hérissons et les oiseaux (Agroscope)

Arboriculture et jardins familiaux : mêmes règles qu'au vignoble

On observe une augmentation en Suisse des parcelles de cerisiers plantées d'arbres à petites couronnes et complètement protégées contre la grêle, la pluie et les oiseaux et la drosophile du cerisier. La couverture totale assure une protection contre les oiseaux mais constitue également une perte d'habitats pour ces derniers. Les pommiers sont également souvent entièrement couverts pour protéger les arbres contre des ravageurs et les insectes qui propagent le feu bactérien. En arboriculture et dans les cultures de baies comme dans la vigne, les filets mal installés, mal tendus et traînant sur le terrain sont une menace pour les hérissons et les oiseaux.

Quant aux jardins familiaux protégés à l'aide de filets non conformes, ils peuvent également constituer des pièges pour la faune des jardins. Il est donc nécessaire que les producteurs de fruits et les particuliers appliquent les mêmes règles que les vigneron.

Améliorer l'habitat, favoriser les espèces

Des éléments de paysage diversifiés, des petites structures et des expositions ensoleillées favorisent l'installation d'animaux et de plantes rares. Les surfaces de promotion de la biodiversité à l'intérieur ou à proximité immédiate du vignoble sont d'une grande importance. Des exemples concrets d'aménagements en faveur de la biodiversité au vignoble et dans ses environs immédiats sont disponibles sur les sites suivants :

www.agri-biodiv.ch:

[Page d'accueil](#)

[Promouvoir la biodiversité dans le vignoble \(video\)](#)

www.vogelwarte.ch:

[Conservation de l'avifaune dans les vignobles](#)

[L'avifaune riche et variée des vignobles](#)

www.sorbus-oiseaux.ch

[La biodiversité du vignoble \(brochure\)](#)

Cette fiche technique est le fruit d'une collaboration entre: [Agroscope](#), [Pro Igel](#), [BirdLife Suisse](#), [Station ornithologique suisse](#), [Protection Suisse des Animaux PSA](#), [Agridea](#), [FiBL](#) et [Vitiswiss](#). Elle remplace la fiche technique 404 d'août 2010.



13. Surface viticole à biodiversité naturelle (SCA, S. Emery)

14. Vignoble richement structuré avec des haies, murs de pierres sèches et friches abritant de nombreuses espèces végétales et animales (Agroscope, C. Parodi)

 Agroscope

 agridea

 FiBL

 pro Igel

 Vitiswiss

 PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX
PSA
DEPUIS 1861

 BirdLife
ASPO/BirdLife Suisse

 vogelwarte.ch

Impressum

Éditeur Agroscope
Rte de Duillier 50
1260 Nyon
www.agroscope.ch

Renseignements christian.linder@agroscope.admin.ch

Rédaction Christian Linder et Patrik Kehri

Photos Agroscope, BirdLife Suisse, SCA

Copyright © Agroscope 2021